

Réunion des Présidents de Comités Départementaux Sportifs *Ardèche - Drôme*

ordre du jour :

- les directives du CNDS pour 2011 –
- la part régionale et les enveloppes 26 et 07 –
- le calendrier-

GUILHERAND-GRANGES le 16 février 2011



Le CNDS 2011

- part territoriale -

- 142 000 000 € pour la France (soit + 2.9 %)
- 10 925 000 € pour la région Rhône-Alpes (soit + 1.77 %)
- **Dont :**
 - 2 141 000 € pour la part régionalisée (+5.2 %)
 - 8 564 000 € pour la part départementalisée (-1.6 %)



Le CNDS 2011
part territoriale (*hors jeunes scolarisés*)



526 714 € pour l'Ardèche (*soit +0.9 %*)

dont ;

- 518 004 € pour la part initiale
- 8710 € de part complémentaire « DD-innovation sociale remarquable »

Prévisions ;

- 77 700 € consacrés à l'emploi
- 4000 € de bourses de formation
- 445 014 € pour la part comités-clubs

Pour mémoire ;

Le CNDS 2010 = **521 792 €** de part territoriale + **48 318 €** d'AES

- 197 clubs et 49 comités
- Actions éducatives et sociales 43%
- Formation 11%
- Emploi sportif 15% (4 créations de PSE)
- AES 50 modules au profit de 12 collèges et 3 écoles

Le CNDS 2011

part territoriale (*hors jeunes scolarisés*)

723 666 € pour la Drôme (soit – 0.2%)

DONT :

- * 711 699 € pour la part initiale
- * 11 967 € pour la part complémentaire « DS- innovation sociale remarquable »

PREVISIONS DE REPARTITION :

- * 119 500 € pour l'emploi (16.51%)
- * 35 000 € pour le coupon sport (4.84%)
- * 3 500 € pour le RES (0.48%)
- * 3 000 € pour la médecine du sport (0.41%)
- * 10 000 € pour les bourses de formation (1.38%)
- * 552 666 € pour les projets clubs et comité (76.37%)

POUR MEMOIRE EN 2010 : Part Territoriale globale: 725 339€

- * L'emploi (16.26%)
- * Les bourses de formation (1.65%)
- * Les coupons sport (4.13%)
- * Les projets clubs et comités (77.02%)

les AIDES du CNDS

Soumises à la présentation d'un **projet associatif** prenant en compte les dimensions ;

- **sportives**
- **éducatives**
- **sociales**
- **voire économiques**

de la **discipline** et du **territoire concerné**

LES AIDES ELIGIBLES

- Les aides spécifiques
- Les populations et territoires visés
- Les thématiques particulières

Le montant de l'aide ne peut être inférieur à 750€

LES AIDES ELIGIBLES .1



LES AIDES SPECIFIQUES

- Les aides directes à l'emploi sportif
- Les aides directes à la formation
- Les autres aides spécifiques

LES AIDES ELIGIBLES .2



LES POPULATIONS ET TERRITOIRES VISES

- Les personnes en situation de handicap
- Les jeunes filles des quartiers et tous les habitants des quartiers « espoir banlieues » et des CUCS expérimentaux
- Le milieu rural
- Les jeunes

LES AIDES ELIGIBLES .3

LES THEMATIQUES PARTICULIERES

- La pratique féminine et l'accès des femmes aux responsabilités
- La prévention et la lutte contre la violence, les incivilités et les discriminations
- La promotion de la santé, la protection des pratiquants et la prévention du dopage
- *journées « sentez-vous sport, santé vous bien » les 10/11 septembre 2011*
- Le développement durable

Rappel : le sport de haut niveau est un dispositif national décliné en région et financé sur des crédits spécifiques.

LES DISPOSITIFS PARTICULIERS

Le plan sport emploi

- *en Ardèche* : 49 400€ déjà engagés sur 9 contrats (5 CD, 4 clubs)
- *en Drôme* : 71 500 € déjà engagés sur 16 contrats en cours (7 CD, 9 clubs)

Les bourses de formation aux métiers du sport

- réservées exclusivement aux financements de formations à finalité professionnelle (BEES, BPJEPS, CQP ...)

Le coupon sport (*dispositif Drôme uniquement*)

- Forte augmentation de la demande, plus de 1800 coupons ont été délivrés en 2010.

Les actions se déroulant sur le site de l'ex CREPS de Voiron (TSF: Tremplin-sport-formation)

- bénéficie d'une prise en charge de 50%(voir conditions dans la note d'infos)

JEUNES SCOLARISÉS



Fera l'objet d'une campagne particulière en mai/juin 2011

Deux formes de soutien :

- Aide aux associations sportives, scolaires ou non, qui interviennent dans le temps périscolaire auprès des élèves d'un établissement concerné par le dispositif.
- Aide à la création, rénovation ou aménagement d'équipements sportifs, ou acquisition de matériel lourd permettant le développement des activités sportives en temps périscolaire.

Les bénéficiaires : tous les *collèges* - les *écoles élémentaires* relevant de *l'éducation prioritaire* – tous les établissements **d'enseignement agricole** qui disposent de classes de 4^{ème} et de 3^{ème} - les classes de 3^{ème} DP6 dans les **lycées professionnels** - les établissements **spécialisés** accueillant des jeunes scolarisés en situation de handicap.

Le module sportif : une séance hebdomadaire d'une durée indicative de **2 heures**, après la classe, durant **un semestre scolaire** (*18 semaines/36 heures d'encadrement - 30h minimum*) pouvant accueillir de **12 à 20 élèves** à chaque séance.

Encadrement : diplômé professionnel, professeur d'E.P.S, breveté fédéral.

Aide maximum : **1300€** (*avec rémunération de l'intervenant*) ou **650€** (*sans rémunération*)

Ces indications restent à confirmer par la directive 2011 ...

DEVELOPPEMENT DURABLE – INNOVATION SOCIALE REMARQUABLE

- Prise en compte des critères liés au DD et à la sauvegarde environnementale.
- Accueil et intégration des publics en situation de handicap et des jeunes filles.

= projets labellisés par la commission territoriale



LE CALENDRIER

Disponibilité des dossiers : **18 février 2011**

Date limite de dépôt : **1 avril 2011**

Commission territoriale de validation : 7 juillet 2011



Dossier unique CNDS 2011 obligatoire

(Dossiers téléchargeables sur les sites CDOS 07 et 26 – PREF 07 et DDCS 26)

Ou saisie sur « subvention en ligne »

(exceptionnellement et uniquement en Ardèche)

CONTACTS ET INFORMATIONS

A la DDCSPP Ardèche : Jacques CLOZEL : 04 75 66 53 84
Patrick POUGET : 04 75 66 53 93

A la DDCS Drôme : Martine POULAIN : 04 26 52 22 55
Michel FAUX : 04 26 52 22 49

Au CDOS: Ardèche : 04 75 64 29 10
Drôme : 04 75 75 47 50

Dossiers et autres documents (note d'orientation nationale,..) :

- <http://www.ddjs-drome.jeunesse-sports.gouv.fr>
- <http://www.ardeche.pref.gouv.fr/rubrique SPORTS>
- <http://drome.franceolympique.com>
- <http://ardeche.franceolympique.com>

Merci de votre attention et à votre disposition pour répondre à vos questions